5224 - est-ce qu’il est permis aux participants à une vente aux enchères de demander à un autre participant de ne pas augmenter les prix ?

question

Avant de prendre part à une vente aux enchères un groupe de personnes s'est concerté et tombé d'accord pour ne pas augmenter les prix. Lorsque la vente a débuté un d'entre eux a voulu augmenter les prix, mais ses autres camarades lui ont parlé en lui rappelant qu'il s'étaient tous associés et à ce titre il devait garder le silence. Après la vente, ils ont revendu ce qu'ils avaient acheté et partagé la somme ente eux. Quelle est la position de l'Islam par rapport à cela ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

,

Nous avons posé la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) qui a répondu de la manière suivante :

S'il n'y a qu'eux sur le marché, cela devient illégal ; mais si par contre il y a d'autres sur le marché, ils peuvent bien se mettre d'accord entre eux à condition de laisser tout le monde participer à la vente. Mais s'il interdisent à un autre de participer , en lui promettant une part du bénéfice, cela devient illégal.

Question :

Et si on lui donne la somme correspondant à cette part, est-ce qu'il devra s'en débarrasser ?

Réponse :

D'abord ceux qui lui donnent cet argent commettent un péché.

Question :

Que fera-t-il de cet argent ?

Réponse :

Il doit le retourner ou le donner en aumône. Allah le sait mieux.